



MAIRIE

42330 CUZIEU

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 24 JUIN 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 29 juin 2020 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 juin 2020

Présents : Jean-François RASCLE- Ghislaine GARNIER- Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ- Joelle JULLIEN- Christian TORRON- Marie-Josée GUBIEN- Philippe BOULOUMIÉ- Bruno SAUVIAC- Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Cédric PASSOS -Nadège JACHEZ- Ivann LECOURT – Lucie TEPPE DUPELOT – Vincent CLAPEYRON.

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 15 juin 2020 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

| Numéro | Date demande | Adresse | Surface | Nature du bien |
|---------|--------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|
| 2019/07 | 19/05/2020 | 414 rue du 19 MARS 1962 | 76 m ² | Maison et terrain |
| 2019/08 | 04/06/2020 | 6 lotissement les Amandiers | 774 m ² | Maison et terrain |
| 2019/09 | 11/06/2020 | 3 Lot La Bourgée d'Or | 1027 m ² | Maison et terrain |

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020 –N° 20200609

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes foncières bâties

Taux de 16.09 % produit attendu 199 516

Taxes foncières non bâties

Taux de 33.99 %, produit attendu 22 433

Monsieur le Maire propose plusieurs scénarios : ne pas augmenter les taux, augmenter à 0.5%, à 1% ou à 1.5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à la majorité, une revalorisation des taux de 0.5 % soit

Taxe foncière sur bâti :

Taux de 16.17 % produit attendu 200 508 €

Taxe foncière sur non bâti :

Taux de 34.15% produit attendu 22 539 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID). DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES PERSONNES EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES– N° 20200611

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué soit pour notre commune, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms qui sera soumise au directeur des services fiscaux.

**APPROBATION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE
ET APPROBATION REGLEMENT CANTINE –N° 20200611**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement intérieur de la cantine municipale et demande à l'assemblée d'approuver ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE DE FIXER les tarifs de la restauration scolaire, comme suit, pour la rentrée scolaire 2020-2021

| | |
|--------------------------------|--------|
| Repas | 3,60 € |
| Repas avec inscription tardive | 5,60 € |
| Repas sans inscription | 7,30 € |

APPROUVE le règlement de la cantine municipale,

**APPROBATION REGLEMENT GARDERIE PERI SCOLAIRE ET REGLEMENT INTERIEUR
PERISCOLAIRE–N° 20200612**

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du règlement de la garderie périscolaire, du règlement intérieur du périscolaire et propose à l'assemblée d'approuver ces règlements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les règlements de la garderie périscolaire et le règlement intérieur du périscolaire.

DECIDE de reconduire les tarifs actuels.

**AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE SOCIETE RKW CASTELLETTA S.A.S.
N° 20200613**

Monsieur le maire rappelle, à l'assemblée, qu'une enquête publique est en cours en mairie de CHAMBOEUF concernant l'autorisation d'exploiter (régularisation et extension) de la Société RKW CASELLETTA S.A.S., 2 Allée de la Richelande à CHAMBOEUF.

Notre commune est invitée à donner un avis sur cette autorisation d'exploiter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à cette autorisation d'exploiter.

VOTE DES SUBVENTIONS –N° 20200614

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'attribution des subventions aux associations locales en 2020.

La commission association propose les subventions suivantes, il est précisé qu'une revalorisation de 100 € est présentée pour les associations qui avaient prévu d'organiser une manifestation pendant la crise sanitaire :

| | |
|---|--|
| Amicale boules de CUZIEU | 330 € (230+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Amicale donneurs de sang de Cuzieu | 330 € (230+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Association sportive de Cuzieu | 400 € (300+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Association sportive de Cuzieu | Nettoyage vestiaires 340 € |
| Atelier du Mardin | 230 € |
| Association des Anciens de CUZIEU | 250 € (150+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire)exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Cours et Scène | 330 € (230+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Gym Volontaire de Cuzieu | 230 € |
| Sou des Ecoles | 400 € (300+ 100 subvention exceptionnelle suite crise sanitaire) |
| Association de Prévention Routière- Comité de la Loire | 80 € |
| ADMR de la Plaine | 100 € |
| Souvenir Français | 50 € |

La commission soumet, également, l'attribution d'une subvention de 220 € à l'Association qui distribuera le magazine en fin d'année soit une proposition de subventions de 3 290 € pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les montants des subventions 2020 accordées aux associations citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions 2020 aux associations comme proposé ci-dessus,

| |
|---|
| DESIGNATION D'UN DELEGUE(E) ELU (E) AU COMITE NATIONAL D'ACTON SOCIALE (CNAS) -N° 20200615 |
|---|

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un(e) délégué(e), représentant du Collège des élus, au comité national d'action sociale auprès duquel la collectivité adhère.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Laila GAUTHIER en qualité de déléguée des élus au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE Mme Laila GAUTHIER en qualité de déléguée des élus au sein du CNAS pendant la durée du mandat.

Questions diverses

Compte rendu du CA de la Communauté de Forez Est est fait à l'assemblée.
Compte rendu du Conseil d'école qui s'est tenu juste avant la réunion du conseil municipal est présenté.
L'AG du foot a eu lieu dernièrement, le maire était présent.

Jean-François RASCLE, maire

